

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°2 DU 28 NOVEMBRE 2019

2 RUE PIERRE SÉMARD
B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex
☎ 02.32.23.69.00 * 📠 02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 30

Nombre de présents titulaires : 22

Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, Mme Elodie HEMARD, Mme Florence DAMERON, Mme Annie VOGEL,

Représentante de la collectivité de rattachement : Mme Chantal NUGUES-VILLETTE,

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme Emeline GAY, Mme Sophie FRANCOIS, Mme Alexandra FOSSEY, Mme Pascale DELAFENETRE-LUBAT, Mme Catherine BOUTTIER,

Représentants des personnels ATSS : M^{me} Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Béatrice POREE,

Représentants des parents d'élèves : Mme Agnès BURNEL, Mme Mylène LAGARDE, Mme Erika WYZLIC, M. Jean-Marc ANCEAUME,

Représentante des élèves : M. Merlin DEBEVE, Mme Héloïse POLBOS, M. Gauthier BILSKI-PERDEREAU

Membres excusés :

Mme Lila GHALI, CPE et membre de droit

M^{me} Karène BEAUVILLARD, représentante de la collectivité de rattachement,

M^{me} Cécile LAGOUANELLE, représentante des personnels d'enseignement

M^{me} Sylvie VIGANNE, représentante des personnels ATSS

Mme Constance FOSSE, représente des élèves

Membres absents :

Mme LEON, M. Michel MOLINA représentants de l'agglomération

Mme Eloïse VARILLON, personnalité qualifiée

Mme PELLET Marie-Noëlle, représentante des parents d'élèves

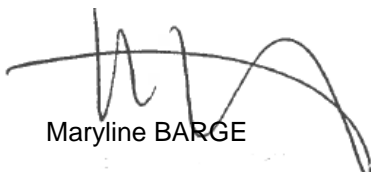
Mme Alexya LEGRE, Mme Ilhem ETTAZAOUI, représentantes des élèves

Nature des questions traitées :

Pages

I -	CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II -	ORGANISATION SCOLAIRE	3
II -	AFFAIRES FINANCIÈRES	4/7
III -	QUESTIONS DIVERSES	8

La secrétaire de séance



Maryline BARGE



Jean-Michel DIOT

Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17h30, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} Maryline BARGE, membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance et signale qu'une question diverse a été transmise en amont de la présente séance par les représentants des personnels d'enseignement (ALTER BRIAND).

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 05/11/2019

Le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2019, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur fait état d'une erreur dans le procès-verbal concernant la question diverse qui n'émanait pas de la PEEP mais de la FCPE (page 14).

D'autre part, les membres du Conseil souhaitent que les noms des élus qui interviennent dans la discussion, ne figurent pas sur les procès-verbaux mais seulement leur qualité. Enfin, ils demandent que les procédures de vote soient expliquées aux nouveaux élus.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORGANISATION SCOLAIRE

Modification du règlement intérieur

Monsieur le Proviseur présente l'avenant au règlement intérieur qui a été préalablement étudié et approuvé par le CVL. La phrase « l'usage des téléphones dans leurs fonctions sonores est interdit dans les couloirs, au restaurant scolaire et dans les vestiaires du gymnase » sera remplacée par « les appels et conversations vidéo sont interdits dans les locaux, les autres usages du téléphone sont autorisés avec écouteurs au restaurant scolaire, dans les vestiaires du gymnase et dans les couloirs ».

Monsieur le Proviseur précise que cette proposition a été votée par le Conseil d'Administration du lycée professionnel.

La proposition d'avenant au règlement intérieur est soumise aux votes :

Votant : 22	Abstentions : 1	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2020/56

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

I – LES AFFAIRES FINANCIÈRES

A. AFFAIRES FINANCIERES DU LGT

1. CONVENTIONS

- **Convention ROME EN 3 D**

Cette convention de partenariat avec le lycée SENGHOR a pour objet d'assurer la mise à disposition de la salle de conférences pour la projection du plan de Rome en 3D pour les élèves latinistes des lycées Briand, Senghor et des élèves de 3^{ème} des collèges du secteur le 16 janvier 2020 de 10h à 12h00.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : Bulletins nuls : 0

Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/51](#)

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention CORDEES DE LA REUSSITE**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer une convention avec l'ESIGELEC (école d'ingénieur à St Etienne du Rouvray) porteur du dispositif « Cordées de la réussite » afin de refacturer les repas des collégiens lors de leur visite au lycée.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votant : 22 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0

Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/48](#)

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention ACCUEIL SERVICE pour le Microlycée**

Cette convention a pour objet de régir les modalités d'intervention de l'Association Accueil Service qui vient en aide aux élèves du Microlycée (notamment distribution de petits déjeuners).

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : Bulletins nuls : 0

Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/54](#)

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Convention intervenants extérieur**

Convention pour une intervention en cours de lettres le lundi 20 janvier 2020 pour les classes de 1G et 2F pour le défraiement de l'intervenant.

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22 Abstentions : 0 Bulletins nuls : 0

Pour : 22 Contre : 0 Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/52](#)

T

La convention est adoptée à l'unanimité des membres présents

- **Microlycée : convention avec le GIP FCIP**

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer l'avenant n°1 à la convention avec le GIP FCIP pour l'obtention de fonds pour le financement du projet de "développement des compétences transversales".

L'autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/50](#)

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

• FORUM DE CHARTRES

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin d'autoriser le Proviseur à signer la convention avec le CIO de Dreux pour la réservation d'un stand pour le Forum des Métiers de Chartres le 29 janvier 2020 pour un montant de 100€.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/53](#)

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

2. SORTIE CINEMA MICROLYCEE

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur d'organiser la sortie au cinéma fin décembre pour les 45 élèves du Microlycée pour un montant de 360€.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/57](#)

T

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

3. MARCHE TRANSPORT

Une seule entreprise a répondu à la consultation : KEOLIS. Le marché est donc attribué à cette entreprise au 1^{er} janvier 2020 avec une augmentation des tarifs.

Les nouveaux tarifs représentent une augmentation de 2 700€ sur le périmètre total par rapport à l'an dernier.

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable propose de repousser l'attribution du marché au prochain CA du 11 février afin de renégocier les tarifs. Dans l'attente, pour les prochaines sorties nécessitant un transport, 3 devis seront demandés. Une réponse du transporteur est attendue pour le 15 janvier 2020.

4. DBM

• DBM pour info

Madame la Secrétaire-Générale-Agent comptable informe les membres du Conseil d'un virement de 9 984,31€ pour la fourniture de mobiliers.

• DBM pour vote

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration pour une DBM n°16 (prélèvement sur fonds de roulement), d'un montant de 5000€ correspondant à la redevance spéciale (déchets) suite à une erreur sur les extournes qui n'ont pas été impactées des factures correspondantes.

La DBM est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

[Acte n° 2020/45](#)

T

La DBM est adoptée à l'unanimité des membres présents

5. RENOUVELLEMENT CONTRAT REPROGRAPHIE

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour M. le Proviseur de signer le contrat de Mme Sandra BACHELARD, embauchée en CDD de 9 mois par le lycée pour assurer le service de reprographie.

Les enseignants demandent que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2020. Monsieur le Proviseur répond que le contrat ne peut aller au-delà du 30 septembre et que le lycée n'a pas vocation d'employeur.

Un enseignant demande à la représentante de la Région une aide pour financer un poste à la reprographie. Un parent d'élève signale aux membres du Conseil que certains manuels ne seraient pas utilisés, remplacés par des photocopies.

Cette autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

[Acte n° 2020/49](#)

Cette autorisation est adoptée à l'unanimité des membres présents.

B. AFFAIRES FINANCIERES DU GRETA

1. PERSONNELS DU GRETA

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de valider le tableau des effectifs, les avancements d'échelons et les évolutions de carrière pour l'année 2019/2020

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 8	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	NT

[Acte n° 2020/55](#)

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

1. DBM pour vote

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement de 100 000€ pour financement des salaires jusque la fin de l'année 2019. En effet, le budget du GRETA ayant été construit avec prudence, le nombre de formations a été plus important et engendre des dépenses supplémentaires (les recettes étant facturées à postériori des formations).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 8	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

[Acte n° 2020/58](#)

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

C. VALIDATION DES PROJETS DE BUDGETS 2020

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable rappelle aux membres du conseil d'administration les grands principes budgétaires communs aux trois budgets 2020 qui sont votés lors de la séance : le budget du LGT, et ses deux budgets annexes, celui du GRETA et celui du Groupement de service de paie.

1. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU GROUPEMENT DE SERVICE DE PAIE DES CONTRATS AIDÉS DE L'EURE (EXERCICE 2020)

Madame la Secrétaire Générale - Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget annexe du Groupement de Services de Paie des contrats aidés de l'Eure pour l'exercice 2020.

Ce budget d'un montant de 40 000€ correspond pour 10 000€ à des frais de fonctionnement reversés au lycée et pour 30 000€ à des remboursements divers (frais de médecins...).

Le projet de budget 2020 du GSP est soumis aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 5	Bulletins nuls : 0	
Pour : 17	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

[Acte n° 2020/44](#)

Le projet de budget 2020 est adopté à la majorité des membres présents.

2. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU GRETA DE L'EURE (EXERCICE 2020)

Le Proviseur rappelle les fonctions du GRETA, dont le lycée est l'établissement support notamment au niveau de la comptabilité. Les GRETA sont les organismes de formation continue de l'Education Nationale et sont localisés dans des EPLE.

La formation continue étant l'une des missions de l'Education Nationale, il est inconcevable de prétendre se désintéresser du GRETA.

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable sollicite les membres du conseil d'administration afin de valider le projet de budget du Greta de l'Eure, pour l'exercice 2020.

Le budget prévisionnel 2020 du GRETA est proposé à 3 605 025€.

Le projet de budget 2020 du GRETA est soumis au vote.

Votants : 22	Abstentions : 8	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

[Acte n° 2020/47](#)

Le projet de budget 2020 est adopté à la majorité des membres présents.

3. VALIDATION DU PROJET DE BUDGET DU LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE. (EXERCICE 2020)

En préambule et avant l'examen du budget, rappelle que, depuis la réunion des deux Normandies, les critères de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement ont été modifiés.

La dotation est en effet allouée pour l'ensemble de la cité scolaire, le budget « ALO » du lycée professionnel et du Microlycée étant intégrés à celui du lycée général et technologique. La nouvelle DGF est, entre autre, calculée par rapport à une dotation par élève selon la formation suivie.

Elle donne ensuite lecture de son rapport de présentation du budget prévisionnel 2020 pour le lycée général et technologique :

A la demande des enseignants, une somme de 300€ est réaffectée de la ligne 0ENSEX (qui n'est plus utilisée) au budget 0LETTRES, portant son montant total à 450€.

Suite à diverses questions, Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable explique que certains crédits ont fait l'objet d'une ré imputation (ex : 0AS qui est devenu 0UNSS) afin d'uniformiser les intitulés des deux établissements de la cité scolaire et diminuer les risques d'erreurs.

Un membre des représentants des enseignants s'étonne de ne pas voir l'abondement versé par l'association bac pro sur le budget prévisionnel du lycée général.

Madame la Secrétaire Générale- Agent comptable tente de lui expliquer que cette somme a été fléchée sur la caisse de solidarité, dans le service VE, conformément au souhait du président de cette association et précise que les dépôts de chèques peuvent être retracés sur les comptes.

Le projet de budget 2020 du lycée général et technologique est soumis aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

[Acte n° 2020/46](#)

Le budget est adopté à l'unanimité des membres présents

III – QUESTIONS DIVERSES

CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Proviseur informe les membres du conseil que la loi sur les contrats d'apprentissage a été modifiée.

Par conséquent, une Unité de Formation d'Apprentis (UFA) va ouvrir sur le lycée A. Briand dès le 1^{er} janvier 2020. Cette UFA sera rattachée au CFA académique.

La loi Pénicaud qui est entrée en application en 2019, permet aux jeunes âgés de 30 ans maximum de choisir le statut élève ou apprenti. Cette loi leur laisse plus de liberté pour choisir leur avenir professionnel.

REPARTITION DES IMP

Les personnels d'enseignement élus demandent à Monsieur le Proviseur la répartition des 2 IMP consacrées au numérique.

Celui-ci répond que la première des IMP correspond à la mise en cohérence du site internet du lycée et la seconde sera attribuée à la personne référente de la plateforme PIX. La plateforme PIX est un service public en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques pour tous. Cette certification concernera tous les élèves en 2021.

STAGE DE FORMATION NUMERIQUE

En janvier, une réunion concernant la mise en place de l'ENT sera organisée. Des stages de formation seront mis en place en fonction des demandes des enseignants.

Une représentante des personnels ATSS demande si les personnels administratifs du secrétariat des élèves pourront être associés à ces stages. Monsieur le Proviseur donne son accord à cette proposition.

La séance est levée à 19h45.